Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Juin 1892. No. 38.

L'Université Laval

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

L'ASSASSIN DU PRÉFET

Je dois vous avouer, pour commencer, que je suis l'homme le plus casanier du monde; j'ai horreur des voyages et des chemins de fer, mais une horreur dont vous n'avez pas idée; si je monte dans un omnibus, croyez que, pour ce faire, j'ai des raisons de la plus haute gravité.

Il n'est pas de grands hommes sans manie: les uns ont peur des araignées, d'autres les mangent, moi, je ne peux pas voyager.

Et dire! Mais procédons méthodiquement.

Un soir, il y a de cela une quinzaine, mes pieds dans mes pantoufles, au coin de mon feu, je fumais avec recueillement ma vieille pipe en lisant le cas du préfet de l'Eure, assassiné dans un train, encore un pauvre diable qui serait de ce monde s'il avait partagé mon antipathie pour les voies ferrées! Sidonie, ma bonne, me remit une lettre de l'ami Salabran.

" Mon cher, je pars pour la Véra-Cruz par le paquebot du 6, je ne puis vraiment passer par Saint-Nazaire sans aller te demander l'hospitalité. Je te la serre, etc."

Pouvoir rester paisiblement chez soi à tisonner et à faire sa partie de piquet avec des amis, et s'exposer de gaieté de cœur au mal de mer, aux naufrages, à la fièvre jaune. L'imbécile!

—N'est-ce pas, mon bon chien, demandai-je à Pluton, n'est-ce pas que Salabran est un imbécile?

—Parbleu!

Enfin! tous les goûts sont dans la nature, n'est-ce pas?

*** Je ne sais rien au monde de plus détestable qu'un égoïste. Je dois vous signaler cette autre particularité ds mon caractère: je ne suis pas un égoïste; j'aime mes aises, c'est vrai, mais je les aime pour mes amis aussi.

Voilà pourquoi, le 6, à la marée de midi, laissant Salabran à la douane, je montai à bord du *Washington*, paquebot de la Compagnie transatlantique, à seule fin d'examiner par mes yeux si le confort me paraissait suffisant dans le numéro 37, la cabine de mon ami.

Il fait très noir dans les couloirs sur lesquels s'ouvrent les portes des cabines. En arrivant au 37, j'oublie de me baisser, et... —j'ai cinq pieds six pouces et une fraction—v'lan! trente-six mille millions de chandelles!...

Combien dura l'*illumination*, je ne saurais l'apprécier; toujours est-il que je ne repris mes sens qu'en entendant les beuglements de la sirène...

—Hein? quoi? ma tête; la sirène? on part?...

On partait! j'entendis les trépidations de l'hélice, les cris du commandant et du pilote sur la passerelle, les gémissements des chaînes sur les treuils...

Et j'étais assis sur mon derrière, cloué en place par un hébêtement " qui n'a de nom dans aucune langue " pour parler celle de Bossuet. Mes oreilles faisaient: hou, hou, hou, hou, hou!

—Allons, hisse! me disais-je comme cela, allons, Galurin, mon ami, un peu de courage, ou bien l'on va partir avec toi...

C'est que je ne voulais pas m'embarquer aux lieu et place de Salabran, ah! mais non, savez-vous! Un voyage de quelques centaines de lieues, le mal de mer, les naufrages, la fièvre jaune!...

Et j'étais toujours assis sur mon derrière, collé comme une huître sur son banc! Enfin, je fis un effort surhumain: eh! hisse! j'étais debout...

Quand j'arrivai sur le pont, la jetée était dépassée, et les curieux massés sur l'estacade, agitant des mouchoirs et des chapeaux, n'apparaissaient plus que comme un tas de points noirs et de points blancs. Avouez què c'était à s'en arracher les cheveux!

Et le *Washington*, en gémissant, accélérait sa marche; la terre fuyait, fuyait. Je regardais cela d'un œil vitreux, sentant déjà des fluctuations inquiétantes dans mon estomac.

Quelqu'un me frappa l'épaule: je me retournai et je me trouvai entre deux personnages: l'un gros, court, rouge; l'autre blême, long, mince, une pâle asperge à côté d'un cantaloup.

Le petit gros me dit:

—Pardon, monsieur, votre nom?

—Monsieur, répondis-je en verdissant, de plus en plus mon estomac fluctuait, je suis le sieur Galurin.

—Galurin, observa le grand mince, ça n'est pas un nom.

—Avez-vous, me demanda l'autre, votre carte de passager?

—Hélas! non, monsieur: je suis un infortuné victime d'un accident qui me fait votre hôte bien malgré moi.

—Désolé, monsieur, mais les règlements sont précis: vous êtes indûment à notre bord, je me vois dans la triste obligation...

—De me garder?

—Etroitement. Je suis le capitaine d'armes.

—Je m'en moque un peu! Je veux m'en aller avec le pilote.

—Vous jouez de malheur, cher monsieur, le pilote vient avec nous aux Antilles pour toucher un héritage. Son sloop, vous pouvez vous en assurer, n'est pas amarré au paquebot. Allons, assez discuté: Suivez-moi aux fers.

—Dites donc, c'est une plaisanterie?

—Je ne plaisante nullement.

Et il me fit bien voir: j'eus beau me débattre comme un diable dans un bénitier, deux gars solides m'empoignèrent et me jetèrent à fond de cale...

O mon coin de feu! ô Sidonie! ô Pluton! ô ma vieille pipe! ô mes pantoufles!...

*** Vous me dirigez:

—Pourquoi n'offriez-vous pas de payer votre passage?

Vous êtes encore bon, vous! Est-ce qu'on a l'habitude de transbahuter avec soi des billets de mille? J'avais dans mon gousset cent sous, pas un bouton de culotte de plus.

Ah! j'en fis des réflexions amères, dans les ténèbres, au milieu des pots de peinture et de goudron, en tête-à-tête avec le mal de mer, ayant pour lit des rouleaux de cables, et pour visiteurs des rats. Oui, des rats, et des rats diablement familiers: j'en avais dans toutes mes poches, je ne pouvais m'asseoir sans en écraser!

Enfin, mon supplice dura vingt-quatre heures. Au bout de ce laps, le gros court me tira de cale, et me présenta au grand mince.

—Monsieur veut bien nous répondre de votre passage; vous lui devrez une fière chandelle.

—Monsieur? demandai-je.

—Monsieur Filard, me répondit l'homme asperge en s'inclinant.

—Ah! monsieur Filard, que d'obligations, que de remerciements!

J'allai faire un bout de toilette dans une cadine inoccupée, toilette sommaire qui consista à cacher mon linge douteux, et je me rendis au salon, où je payai à mon sauveur une série de consommations avec ma pièce de cent sous.—La ladrerie n'est point mon défaut!

C'était un singulier monomane que ce monsieur Filard. Il ne m'entretenait que du préfet assasiné.

—Un homme dur, disait-il, et qui n'a pas volé ce qui lui est arrivé. A la place de l'assasin j'aurais agi comme lui; et vous?

—Moi pas: je suis un mouton pour le caractère, et j'aime ma tranquillité.

D'autres fois il filtrait sous ses paupières un regard inquisiteur, et me disait d'une voix profonde.

—On est persuadé que l'assasin a pu se réfugier à bord d'un paquebot, mais la police ouvre l'œil.

Et il m'ouvrit une lucarne, grande comme ça...

Ou bien il exhibait un petit album, plein de portraits de condamnés à mort. A la fin de l'album il y avait une miniature, un bijou de guillotine avec ses accessoires: panier, fourgon, etc, A côté, on voyait le sinistre premier rôle, M. Deibler, et ses comparses. Avec une minutie obligeante il m'expliquait le jeu de la gentille machinette, toujours avec son satané œil en coulisse.

Ça doit être un Anglais, bien sûr, me disais-je. En tout cas il tourne à la balançoire, ah! mais oui! Dans mes songes, je ne rêvais que de la machinette!

Dévoué, malgré cela, ce maniaque. Un jour, ne voilà-t-il pas que je m'avise de saisir une manœuvre courante? Crac! Voyez-vous le sieur Galurin en train de gigoter déscspérément à quinze pieds dans l'espace?

—Du sang-froid, morbleu! lâchez pas! me crie Filard.

Il grimpe aux haubans, me guette au passage avec une sollicitude de mère, d'un bras de fer me cueille délicatement par mon fond de culotte, et me dépose sain et sauf sur le pont.

On est sensible aux bons procédés, ou on ne l'est pas.

—C'est à la vie à la mort! lui dis-je en lui broyant les mains.

—Ça n'en vaut pas la peine, fit-il simplement.

Brave ami, va!

*** En mer, nous croisâmes un vapeur de la Compagnie Le Roy, du Havre, qui se rendait à Saint-Nazaire. Il voulut bien nous accepter, Filard et moi. Filard s'était juré de ne pas se séparer de moi: il paya pour nous deux, et nous arrivâmes en vue de ma chère ville sans autre incident digne d'être mentionné.

Enfin, nous voici dans les portes du bassin: ils sont là tous mes amis, badaudant près des écluses, les mains dans les poches, le cigare au bec, le stick sous le bras.

—Mon cher Filard, dis-je à ce bon ami, je vais donc pouvoir vous témoigner ma gratitude...

—C'est moi qui vous témoigne la mienne, mon cher Galurin: Grâce à vous l'agent Filard touchera demain soir une prime de cinq mille francs.

—Hein! quoi? fis-je.

Vous n'avez pas idée de mon ahurissement.

Il cligna ses petites paupières.

—Farceur, va! avouez donc que c'est vous!

—Moi? qui, moi?

—L'assassin du préfet, pardi!

—Ah! ça Filard, vous devenez fou?

Il ne daigna pas me répondre, héla le gendarme de service en me désignant.

Le brave Pandore ouvrit des yeux grands comme des portes cochères, et un bon sourire distendit sa large face.

—Ah! c'est vous, monsieur Galurin? Eh bien, vous pouvez vous vanter d'avoir mis la brigade sur les dents: ou vous croit assassiné, et on drague en ce moment le bassin pour y trouver votre corps!

L'agent Filard court encore!

*** Et j'écris cela au coin de mon feu, mes chaudes pantoufles dans mes pieds, en fumant ma vieille pipe. Pluton rêvasse, le nez dans les cendres, et Sidonie bassine mon lit en bougonnant.

O le chez-soi! Du diable si l'on pince jamais le sieur Galurin sur un paquebot! Z.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

PLURALITÉ DES MONDES

Fontenelle, au XVIII siècle, et M. Camille Flammarion de nos jours, ont tous les deux soutenu et même démontré la pluralité des mondes habités.

C'est même au livre écrit par lui sous ce titre que Camille Flammarion, qui sait si bien rendre la science attrayante surtout l'astronomie, sans lui enlever rien de son caractère de précision, a dû le commencement de sa renommée. La thèse qu'il a soutenue est basée sur le bon sens et la logique.

On ne voit pas pourquoi, en effet, la terre qui, après tout, n'est qu'une moyenne planète, aurait seule le privilège d'être habitée par des êtres organiques intelligents et perfectibles, tandis que Vénus, Jupiter, Saturne, Mars, etc., que nous commençons à bien connaître, seraient des astres déserts, autant dire des astres morts.

Or, si les planètes sont habitées, pourquoi l'esprit humain, qui a déjà donné tant de preuves de son génie, n'arriverait-il pas à communiquer avec leurs habitants?

Telle est la question que s'était posée une femme, Mme Gusmann, question qui l'avait si bien dominée pendant sa vie, qu'avant de mourir, elle a résolu de fonder un prix de cent mille francs destiné à récompenser la personne qui parviendrait à découvrir le moyen de correspondre avec les habitants de Mars.

Cette somme, elle l'a léguée par testament à l'Académie des sciences.

Avant même que soient réglées les formalités relatives au legs de Mme Gusman, décédée l'année dernière, un astronome amateur anglais, M. Hodges, a écrit à l'Académie pour poser sa candidature à ce prix de cent mille francs. M. Hodges pense que l'on pourrait adopter comme moyen de communication, entre les habitants de la terre et ceux de Mars, la constitution à la même surface de notre planète, et en embrassant de vastes formes géométriques très simples, figures exprimant les vérités mathématiques d'une précision et d'une certitude incontestables dans tous les pays, aussi bien ceux de notre monde que dans les contrées planétaires extra-terrestres. M. Hodges suppose donc que l'on pourrait déterminer, en quelque sorte dessiner sur la terre d'immenses figures géométriques, allant, d'une conception très simple, comme celle de l'angle droit, à une plus complexe, comme la figure qui exprime le fameux théorème géométrique sur le carré de l'hypoténuse.

Si les habitants de Mars sont, comme nous, munis d'instruments d'optique suffisamment puissants pour distinguer des espaces relativement restreints, pour réduire à moins de 100 kilomètres la distance apparente de notre monde du leur, nul doute qu'ils aperçoivent les grandes figures lumineuses. Mais s'ils les voient, les habitants de Mars en comprendront-ils "l'invite" et répondront-ils?

Cette idée de M. Hodges peut paraître originale; cependant, elle ne lui appartient pas en toute propriété, car dès l'annonce du legs de Mme Gusmann, plusieurs savants français avaient pensé à ce même système du tracé de grandes figures géométriques.

UN HEROS CHRETIEN

Au collège de Juilly on inaugurait le 1er juin deux bustes: celui du général de Sonis et celui de Mgr de Mérode, anciens élèves de l'établissement.

Cette cérémonie était une véritable fête de famille. Beaucoup de notabilités du monde catholique, le général de Charette, M. de Mérode, M. de Meaux, M. Buffet, M. Denys Cochin et de nombreuses personnalités ecclésiastiques y assistaient.

Les bustes du général et du ministre des armes de Pie IX, œuvres d'un jeune sculpteur, M. Henry Noch, qui a fait toutes ses études à Juilly, sont les œuvres d'un vrai talent.

La cérémonie à été ouverte par un émouvant discours du général de Charette, dont le *Gaulois* publie le passage suivant:

" C'est à Sonis que je dois d'avoir pu conserver mon plus cher trésor, la bannière du Sacré-Cœur.

" Ce n'est pas à moi de vous raconter cette histoire; il suffira de vous dire qu'il me donna l'autorisation de déployer cette bannière au grand moment de la bataille.

" Il me l'accorda à condition que je lui ferais dire une messe le premier vendredi du mois jour consacré au Sacré-Cœur.

" Nous étions dix-neuf à y assister; douze furent tués, les autres blessés. C'était le matin de la bataille de Patay.

" Je ne crois pas avoir vu, dans ma vie entière, un plus beau spectacle que l'arrivée sur le champ de bataille du général de Sonis, entouré de son état-major, escorté de son groom arabe, par un soleil resplendissant.

" En avant, messieurs! nous cria-t-il, montrons ce que valent des hommes de cœur et des chrétiens. Vive Pie IX, pontife et roi!

" Hélas! je le revis le lendemain soir, couché dans le lit du curé de Leigny, la jambe fracassée, atteint d'une fluxion de poitrine et les pieds gelés.

" Sa belle et noble figure était resplendissante; il était encore sous le coup de la vision qu'il avait eue dans la nuit, couché et enseveli dans la neige comme dans un linceul.

—" J'ai vu la Sainte-Vierge, me disait-il; ce qu'elle m'a donné de consolation est inénarrable.

" Il me racontait avec une grande indignation la mort du commandant de Troussures, dépouillé par un marandeur. Le commandant de Troussures était un élève du collège de Juilly.

" Laissez-moi vous raconter un petit fait que vous connaissez peut-être, mais qui est plus touchant encore que tout ce qui a été écrit sur cet homme extraordinaire:

" Nous étions seize dans une petite chambre, blessés plus ou moins grièvement, et nous fumions tous.

" Les blessés furent évacués successivement dans les ambulances, et, au bout de huit jours, je restai seul avec lui.

" Il me pria de venir près de son lit et de lui lire un passage de l'*Imitation*, qui se trouvait dans la bibliothèque du curé, car il souffrait cruellement.

" J'allumai préalablement ma pipe et j'avais commencé la lecture, lorsqu'il me dit:

"—Je ne puis supporter l'odeur du tabac quand je suis bien portant; mais aujourd'hui c'est plus qu'une douleur, cette odeur me tue.

" Je lâchai un gros mot et je lui dis:

"—Comment, vous, le général en chef, vous avez supporté pendant huit jours cette odeur sans dire un mot!

" Il me répondit:

"—Mon ami, aujourd'hui, nous sommes seuls.

Le P. Lallemand a prononcé ensuite l'éloge du général Sonis. Un passage de son discours, le récit de l'épilogue nocturne de la bataille de Loigny, a tout particulièrement impressionné l'assistance. Le voici:

" La nuit descend froide et sombre sur ce champ de carnage où gisent des centaines de blessés, plus à plaindre que les morts.

" L'armée allemande, sur ces corps de Français, a passé victorieuse, insolente, avec ses chevaux, ses canons, ses soldats au pas lourd, les brisant et les broyant.

" Le silence est tombé. C'est l'isolement. Ça et là, des râles s'élèvent, des plaintes jaillissent. Oh! la fièvre qui dévore! oh! la soif qui brûle! oh! ces blessures ouvertes par où coule, comme disait Jeanne d'Arc, " le sang de la France!" Plaintes sans écho, appels sans réponse! agonies sans consolations! Et pour les encadrer, des villages en flammes et que les Allemands allument comme pour des feux de joie."

Après M. Lallemand, M. Denys Cochin a pris la parole, et a prononcé un éloquent éloge de Mgr de Mérode.

CE QU'ON BOIT DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

La direction générale des contributions indirectes publie une statistique assez curieuse des quantités de vins, de bières et d'alcools consommées dans les principales villes de France.

C'est dans les villes du Nord qu'on boit le plus de bière et le moins de vin. La consommation de vin moyenne par habitant n'atteint pas 50 litres par an. Les villes de France où elle dépasse deux hectolitres par habitant sont: Bordeaux, Saint-Etienne, Nice, Montpellier, Grenoble, Clermond-Ferrand, Versailles et, qui l'aurait cru? Levallois-Perret.

A Paris, la consommation moyenne, en 1891, a été de 196 litres par habitant.

Pour la bière, ce sont les villes de Lille, de Roubaix, de Tourcoing, de Saint-Quentin, de Dunkerque et d'Amiens qui en font la plus grande consommation. La moyenne, par habitant, oscille entre 2 et 3 hectolitres.

Paris, contrairement à ce qu'on suppose et malgré le nombre considérable de ses cafés et de ses brasseries, n'a absorbé que 281,345 hectolitres de bière en 1891, ce qui donne une moyenne de 11 litres seulement par habitant.

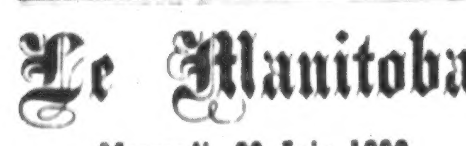
Enfin, c'est en Normandie, terre classique de la *rincette*, de la *rincinette* et de la *surrincinette* patrie célèbre des *fil-en-quatre*, en *six*, en *huit*, etc., qu'on s'alcoolise le plus abondamment. Rouen tient la tête avec une moyenne de plus de 17 litres par habitant. Viennent ensuite: le Havre (16 litres), Caen (16 litres), le Mans (10 litres).

A Brest, la consommation moy-

enne est de 11 litres. C'est le même chiffre à Lorient

A Paris, elle est de près de 8 litres, dépassant de beaucoup le taux moyen de la France, qui est de 4 litres 37 par habitant.

Enfin, c'est à Toulouse et à Béziers qu'on boit le moins d'alcools ; la moyenne est à peine supérieure à 2 litres par habitant.



Mercredi, 29 Juin 1892

A QUI LA FAUTE ?

Nous reproduisons un peu tard la correspondance d'un "Electeur de Saint-Boniface" publiée dans le journal *Le Canadien* de Montréal, il y a quelques semaines. La raison de ce retard, c'est que le numéro du *Canadien* qui contenait les plaintes de l'électeur, est disparu de notre bureau avant que nous n'en ayions pris lecture. Mais enfin mieux vaut tard que jamais. Nous reproduisons *in extenso* cette fameuse lettre ; on ne pourra nous reprocher de tronquer. Elle mérite d'être lue dans toute son intégrité. Elle porte son cachet d'origine. C'est l'éternel refrain : "tout ce qui arrive c'est la faute à LaRivière" Ces messieurs font-ils des bévues ? c'est la faute à LaRivière ! Vous verrez que pour peu que cela continue, ce pauvre M. LaRivière deviendra responsable des accidents climatériques et autres qui pourront sévir sur Manitoba. Heureusement qu'il sait à quoi s'en tenir. Voici la lettre :

Monsieur le directeur,

Un entrefilet de votre journal, du 1er juin, contient sur les affaires du Manitoba des appréciations qui ne sont pas justes, et qui évidemment reposent sur une connaissance bien imparfaite des circonstences où nous sommes aujourd'hui placés. Cet entrefilet se lit comme suit :

" *Le Manitoba* nous apporte la nouvelle " que les prochaines élections dans la pro- " vince de ce nom verront nos compatriotes " désunis et luttant l'un contre l'autre. Le " premier pas et peut-être le plus regretta- " ble vient d'être fait. M. C. P. Prender- " gast, (James E. P.) ex-secrétaire provin- " cial de M. Greenway, se porte candidat " dans Saint-Boniface en opposition à M. " Roger Marion, qui s'est acquis l'admira- " tion de tout le monde par sa conduite " ferme et irréprochable durant la période " mouvementée que l'on vient de traverser. " M. Prendergast n'a jamais osé se pronon- " cer carrément contre le gouvernement " Greenway. *Le Manitoba* lui fera la " lutte."

La bonne foi du CANADIEN a évidemment été surprise.

Du temps que M. LaRivière formait partie du cabinet provincial, sa politique, comme celle de ses prédécesseurs en office, était de rallier tous les Canadiens-français sans distinction de couleur ou de parti sous un même drapeau. Cette politique nous est d'ailleurs imposée par la position particulière de faible minorité que l'élément français occupe dans la province. Aussi, y avait-il union. Elle n'était pas parfaite cependant ; M. A. F. Martin, député de Morris, ne voulut jamais se ranger sous cette bannière. Libéral de vieille roche, il était considéré comme un intransigeant. Aussi, combien de fois fut-il damné par M. LaRivière et par son organe *Le Manitoba*, et par tout le monde. On lui en voulait de briser l'union du parti français. Et on avait raison. Il ne doit pas y avoir de parti politique pour nous, ici, mais il est de notre intérêt de nous tenir tous unis, afin de résister autant que possible aux ennemis qui nous entourent de tous côtés.

Le patriotisme de M. LaRivière était alors l'allié fidèle de son intérêt personnel. Il était au pouvoir et cherchait naturellement à grossir le nombre de ses soldats. Malheureusement, il changea d'opinion après qu'il eût perdu le pouvoir. Vos lecteurs ne sont peut-être pas familiers avec les événements de notre petite politique. Permettez-moi donc de donner quelques détails qui sont si connus de tous ici. Le gouvernement Harrisson étant tombé, M. Greenway, chef de l'opposition fut appelé à former un ministère. Comme il avait été d'habitude dans les administrations précédentes de donner à l'élément français un représentant dans le cabinet, il offrit un portefeuille à M. Prendergast, qui, après beaucoup d'hésitation, et après avoir consulté les chefs ecclésiastiques et laïques du parti canadien-français, finit par l'accepter, de l'agrément et avec la sanction de l'immense majorité de ses concitoyens.

Seul, M. LaRivière, qui avait tant prêché l'union quand cela faisait son affaire, resta à l'écart avec quelques fidèles, et commença à faire une guerre sourde d'abord, puis enfin déclarée contre notre représentant dans le cabinet. Le premier acte grave d'hostilité qu'il commit fut de pousser comme candidat et de faire élire au moyen du prestige et de l'influence que lui donnaient sa position et les services qu'il avait rendus pendant son passage au pouvoir, un homme à lui, un instrument qui voterait et agirait quand même contre le gouvernement dont M. Prendergast faisait partie. Cet homme c'était M Roger Marion, un Métis français, un homme sans éducation, sans connaissances politiques ou autres, qui ne méritait certainement pas l'honneur de représenter la principale et la plus intelligente division électorale de la province. A mon avis, ce fut une grande faute pour M. LaRivière, et je suis sûr qu'un grand nombre de ses amis lui font intérieurement le reproche de leur avoir imposé un tel représentant. L'union était brisée, mais M. LaRivière avait dans la place un allié, un protêt vivant contre l'entrée de M. Prendergast dans le ministère.

Il faut rendre à M. Marion cette justice qu'il remplit fidèlement son rôle. Prenant le rôle de M. A. F. Martin, il resta seul de son parti et eut le triste courage de faire la désunion pour le profit des rancunes d'un autre.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de se pâmer d'admiration devant une telle conduite.

Plus tard, le malheur s'abattit sur nous. Ce gouvernement auquel nous nous étions ralliés de bonne foi, qui nous avait fait des promesses que nos écoles, notre langue, notre députation seraient sauvegardées, manqua honteusement à sa parole, décréta l'abolition de la langue française et de nos écoles, démit sans raison les employés français, enfin commença la persécution inique que M. Dalton McCarthy était venu souffler dans notre province. M. Prendergast sortit naturellement du cabinet et se rangea contre le gouvernement avec tous les autres députés français. Il fit une lutte brillante sur la question des écoles et de la langue française, une lutte qui le grandit de cent coudées aux yeux de ses anciens collègues. Depuis, il a donné au moins trente votes de non-confiance contre le gouvernement, en sorte que son attitude ne peut être considérée comme douteuse.

D'un autre côté qu'a fait M. Marion ? Il a fait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire : il a voté contre le gouvernement. Il n'a jamais ouvert la bouche pour dire un mot sur les questions vitales pour nous qui ont été débattues à la chambre, il n'a jamais rédigé une motion, il ne faut pas lui en faire un trop grand reproche : ce sont des choses en dehors de sa compétence. Eh bien ! les électeurs de Saint-Boniface ont le droit d'avoir un autre représentant que celui-là. Ils ont compris même que c'était un devoir pour eux d'avoir un député plus digne, et voilà pourquoi ils ont prié M. Prendergast de se laisser porter candidat. Connaissant comme il les connait les importants services que M. Prendergast a rendus à ses concitoyens, voyant l'injustice que lui a fait le gouvernement en délimitant sa division électorale de manière à empêcher sa réelection, sachant le sacrifice qu'il a fait en 1888 en abandonnant un comté où il aurait été élu par acclamation, pour se présenter dans une division nouvelle où il eût à subir une lutte fatigante et coûteuse, afin de donner à ses compatriotes un député de plus à la chambre, M. Marion aurait dû être le premier à proposer la candidature à M. Prendergast.

L'attitude du *Manitoba* est regrettable et difficile à comprendre. Il semble que l'intérêt bien entendu de M. LaRivière et de tout le monde serait de cesser cette guerre injuste et déloyale contre un citoyen éminent qui n'a jamais fait que du bien, et qui peut en faire encore davantage, si on ne le dégoute entièrement de la politique en essayant comme on le fait de le représenter comme un traitre,

UN ELECTEUR DE SAINT-BONIFACE.

6 juin 1892.

Maintenant disséquons ce fameux document, que l'on pourrait intituler : " les lamentations d'un certain parti."

DU TEMPS QUE M. LARIVIÈRE FORMAIT PARTI DU CABINET PROVINCIAL, ETC. Toute cette partie nous l'admettons avec l'Electeur, même sa conclusion.

C'est parce que M. Prendergast et les siens se sont ralliés aux ennemis jurés de notre race que M. LaRivière et le journal n'ont pu faire cause commune avec eux. Faudra-t-il le répéter sempiternellement ! Ce n'est pas de 1890 que les Greenway et les Martin se sont déclarés les ennemis de notre race. Que l'on prenne les journaux de la Chambre, que l'on consulte les feuilles publiques depuis que ces gens tiennent un siège dans la législature, et que l'on ose dire qu'il s'est passé une session une campagne électorale sans qu'ils n'aient tonné, déblatéré contre nos institutions, notamment contre la langue française, contre les écoles séparées. Et c'est avec ces hommes que l'on aurait voulu enrégimenter M. LaRivière ! Mais tout l'en empêchait, sa dignité personnelle, l'honneur de notre race !

Nous ne nous servons pas du fait accompli pour rabaisser M. Prendergast. Ce que nous disons aujourd'hui n'est qu'une répétition de nos opinions depuis 1888. Qui peut le nier ?

Ce que nous avons encore reproché à M. Prendergast, c'est la manière dont il est arrivé au pouvoir. Cette accession ne pouvait être qu'une source de faiblesse pour nous. Les faits l'ont prouvé. En effet, un gouvernement ne se compose pas uniquement des ministres. Moralement parlant, et en réalité, les députés qui lui donnent leur appui sont responsables de tous ses actes. Sinon, à quoi cela servirait-il d'avoir des députés. Or, M Prendergast, avant la chute du gouvernement conservateur, n'a pas donné un seul vote avec l'opposition. Il a ouvert les yeux à la lumière au murmure à son oreille du mot "portefeuille." Ceci est tellement vrai, M. Prendergast l'a tellement compris, que durant sa passée au pouvoir, il n'a pas osé ouvrir la bouche en chambre. Celui qui a écrit la correspondance le sait mieux mieux que tout autre, peut être. Toutes les grandes questions des premières sessions du parlement qui vient d'expirer, ont été débattues sans que M Prendergast osât ou daignât faire autre chose que voter. Il l'a dit même en cour de justice, lors du fameux procès Martin-Luxton, qu'il n'avait pas eu connaissance des délibérations du conseil des ministres en une circonstance importante. Etait-ce la faute à M LaRivière ?

On reproche à M. LaRivière d'avoir fait élire M Marion, que l'on appelle dédaigneusement *Métis français sans éducation*. Mais vous dites vous-même, plus bas, que M. Marion, ce Métis sans éducation, a mieux compris que vous, quand vous parlez du malheur qui vint nous atteindre. Il savait les événements que préparait votre alliance néfaste. Métis sans éducation, mais honnête, mais convaincu, mais fidèle à ses principes, mais incorruptible, ni par l'or, ni par l'offre d'honneurs ou autres considérations ! Dites en autant de vos hommes, avant d'essayer à ravaler M. Marion. Le public honnête est reconnaissant à M. LaRivière d'avoir aidé, contribué à faire élire au moins un partisan de feu l'hon. John Norquay, notre ami loyal et si regretté aujourd'hui, d'avoir au moins soulevé une protestation contre l'acte de M. Prendergast et de ses aviseurs. Et qui a eu raison ? Qui a eu raison ?

Allez-vous dire que c'est la faute à M. Marion et à M. LaRivière si Martin a aboli la langue française et les écoles séparées ? Vous ne serez pas assez puérils pour cela. Sont-ce eux qui ont amené McCarthy ici, sont-ce eux qui ont soulevé le fanatisme inné de Martin et inculqué à Greenway sa faiblesse, sa mollesse, sa duplicité ? Outre cela, chacun qui veut comprendre, sait que Martin voulait avec ces questions soulever le fanatisme pour faire oublier d'autres fautes. Cela n'est-il pas encore vrai ?

On reproche à M. LaRivière de ne pas avoir appuyé M. Prendergast. Le pouvait il ? Non ! cent fois non ! Qui ne se rappelle la guerre de corsaires qui lui fit en 1889, en janvier, une certaine clique de gens qui l'avaient adulé lorsqu'il était puissant, gens qu'il avait protégé, pour ne pas dire d'avantage. Que de saletés ne furent-elles pas débitées sur son compte. Ces ingrats prétendaient revenir à leurs principes passés. Mais le public heureusement jugeât qu'entre leurs protestations et la sincérité, se trouvait le pain que leur avait donné M. LaRivière. S'ils voulaient rester fidèles à leurs principes, pourquoi accepter des faveurs qu'ils savaient devoir tôt ou tard renier ?

M. Prendergast s'est jeté dans cette campagne avec sa petite influence de ministre et celle du gouvernement local. Il fut battu, archi-battu, et l'on vient en son nom nous reprocher la désunion !

Les électeurs de Saint-Boniface ne veulent pas de lui. Mais va-t-on prétendre par hasard que sous prétexte de talent M. Prendergast peut se passer de convictions. Allons-donc ! Ce qu'il faut aujourd'hui ce sont des hommes solides. M. Prendergast a son passé contre lui, tandis que celui de M. Marion milite en sa faveur. Le choix ne sera pas difficile.

S'il fût resté dans son comté, nous n'aurions trop su que dire. Il aurait pu conserver à Woodlands les délimitations de 1888 ; on le lui a offert. Il n'a pas voulu s'en occuper pour des raisons qu'il connait mieux.

Ce que nos adversaires veulent nous allons le dire en peu de mots : c'est l'approbation de la conduite de M. Prendergast par la seule circonscription française qui ait voté contre lui en 1888. C'est cela et pas autre chose.

Les électeurs connaissent les événements, ils ne reprocheront pas à M. Marion sa conduite ferme et digne, honorable pour nous, ils l'éliront de préférence à M. Prendergast pour les raisons que nous venons d'énumérer.

Le correspondant termine en disant qu'il ne comprend pas l'attitude regrettable du *Manitoba*. Nous le savons, il est des choses que les gens de son calibre ne pourront jamais comprendre. Nous nous sommes tracés une ligne de conduite que nous avons suivie, sans jamais dévier ; nous avons eu des convictions fermes ; nous n'avons jamais jeté la pierre à l'ami, voire au bienfaiteur dans les jours sombres ; M. Marion pense comme nous sous ce rapport ! M. Prendergast lui, avec le correspondant et les principaux fauteurs de sa candidature néfaste, pense le contraire pour des raisons que le public a pu apprécier dans le temps.

LA FETE NATIONALE

Le 23 courant la fête nationale a été célébrée avec assez d'éclat.

Dès les 5 heures et demie le canon annonçait à la population le joyeux anniversaire. Puis bientôt des drapeaux commencèrent à flotter de ci de là par toute la ville. A huit heures, les officiers de l'Association, fanfare en tête, se rendaient chez M. le président, M. A. Kéroack, et la procession se formait et se dirigeait vers la cathédrale par la rue Taché, avec halte au palais archiépiscopal pour accompagner Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque à la cathédrale.

Le sermon de circonstance a été donné par Sa Grandeur Elle-même, avec l'onction et l'éloquence que tous lui connaissent, et qui ne se déploient jamais mieux que dans ces circonstances.

La collecte a été faite par Mademoiselle Gingras, accompagnée de M. Joseph Dubuc, Mademoiselle Kéroack et M. A. Versailles, E.M.

Après la messe M. le président présenta à Sa Grandeur l'adresse suivante :

A Sa Grandeur Monseigneur Taché, Archevêque de Saint-Boniface.

Monseigneur,

Après avoir adoré l'Auteur de tous les biens et imploré la protection du glorieux patron de notre nationalité, c'est avec bonheur que nous venons présenter nos hommages à notre Archevêque bien-aimé. Catholiques, nous savons ce qu'est un évêque, et nous savons apprécier le privilège dont nous jouissons, comme résidents de la ville archiépiscopale, mais quand cet évêque, ayant laissé sa patrie, jeune encor une mère chérie, pour aller évangéliser les pauvres ! et quels pauvres ? des déshérités de la fortune ! plus que cela, des pauvres ignorant jusqu'au nom de Notre-Père qui est dans les cieux pour lui demander et le remercier du pain quotidien ; quand cet évêque dis-je, est un compatriote, quel sujet de satisfaction n'éprouvons-nous pas en ce jour. Aussi en union avec tous les Canadiens de votre immense province ecclésiastique, nous en ressentons la joie la plus vive.

Nous n'oublierons pas non plus, Monseigneur, les devoirs que nous a imposés la Divine Providence comme nation distincte. Il y a quatre siècles, Christophe Colomb encouragé par un savant religieux, protégé et envoyé par les souverains de la catholique Espagne, vint planter le signe de la rédemption sur les rivages alors inconnus de ce nouveau-monde. Plus tard Jacques-Cartier arbora l'étendard de la France sur la patrie que nous habitons, plus tard encore de LaVérandrye le déploya jusqu'aux Montagnes Rocheuses, afin d'étendre le règne de Dieu dans ces vastes solitudes.

Dans le temps c'était la terre promise, aujourd'hui c'est notre héritage ; héritage magnifique que nous pourrons developper sous le regard de Dieu et la direction de l'Eglise.

La mission est grande, difficile même ; c'est pourquoi nous lèverons les yeux vers la Montagne, d'où nous viendra le secours. Cette Montagne, ce Sinaï, c'est le Vatican. Nous élèverons nos cœurs vers l'Illustre Pontife, dépositaire des promesses de la Vérité Eternelle, le seul Souverain qui bénit ses sujets ; nous demanderons la force pour observer le Décalogue, les lumières pour notre conduite religieuse et sociale, et le salut promis aux peuples dont il a la garde.

Ne pouvant oublier les tribulations du vénérable chef de l'Eglise Universelle, du Pape-Roi, prisonnier, nous redirons avec un grand polémiste catholique que l'Eglise sacre les Evêques et les Rois. C'est dans ces sentiments Monseigneur, que nous agenouillant à vos pieds, demandant à Votre Grandeur une bénédiction spéciale pour la société Saint-Jean-Baptiste du Manitoba, dont je suis en ce moment l'humble interprête, et nous disons avec le Roi-Prophète : " Dieu n'a pas agi ainsi avec toutes les nations, et il ne leur a pas manifesté sa justice."

M. A. LEBRICE DE KÉROACK
Président.

Sa Grandeur répondit brièvement, puis la procession se réforma pour escorter M. le Président chez lui, rue Dumoulin.

Outre l'association Saint-Jean-Baptiste, il y avait dans la procession, les Forestiers Catholiques avec insignes ; les élèves de l'école Industrielle avec leur chef et son assistant, à cheval, escortaient un char allégorique dans lequel de jeunes enfants en riches costumes, représentaient, Saint-Jean-Baptiste, Christophe Colomb, LaVérandrye et un missionnaire.

Chez M. le Président, des discours patriotiques furent prononcés par MM. Kéroack Prendergast, Chouinard, Cyr, Dupuich, etc.

Dans l'après-midi, le programme publié dans un numéro précédent, a été exécuté avec beaucoup d'entrain. La fanfare a fourni la musique durant tout le jour.

Le soir, il y eut soirée au collège. La comédie de Molière, *L'Avare* a été répétée avec le même succès qui l'a accueillie lors de sa première représentation, ce qui n'est pas peu dire. Qu'il nous suffise de mentionner les noms des acteurs : MM. R. Goulet, A. McDermot, T. St-Arnaud, C. Paulus, B Vermander, A. Grenier, E. Buron, F Létourneau.

La salle était bien remplie.

Le temps qui était pluvieux mardi, s'est tenu au beau durant le jour. Il y eut un peu de pluie le soir.

A CARILLON

M. Martin Jérôme sollicite de nouveau les suffrages des électeurs de Carillon. Nous ne pouvons appuyer sa candidature, car cet homme n'a pas un passé politique qui lui mérite la confiance. D'abord conservateur, il est devenu libéral sous Greenway, il a changé ses couleurs avec le pouvoir. Lors des persécutions du gouvernement qu'il avait contribué à faire réussir, il s'est déclaré ennemi juré des Greenway, Martin et de leur parti ; mais cela ne l'a pas empêché de reprendre ses couleurs libérales pour aller appuyer la candidature de M. Watson pour Ottawa, celui contre lequel *Le Manitoba* n'a cessé de mettre ses lecteurs en garde, le sachant ami de cœur de Martin, partageant ses idées en tout et sur tout. Cet homme à qui M. Jérôme a prêté son appui, votait, il y a quelques semaines, pour l'abolition des écoles séparées dans le Nord-Ouest. Il a profité de l'occasion pour se qualifier davantage au portefeuille qu'il vient d'obtenir de M. Greenway.

M. Jérôme a voulu prendre sur lui d'aider au succès de M. Watson, il en porte les conséquences aujourd'hui.

Et sait-on l'excuse qu'il donne : *c'est qu'il n'est pas responsable de ses actes, vû que dans cette circonstance il n'a agi que sur les conseils de l'honorable M. Prendergast.*

Aux électeurs de Carillon de juger si un homme qui peut faire un tel aveu mérite leurs suffrages, surtout dans les circonstances difficiles que nous traversons. C'est l'heure où jamais qu'il nous faut des hommes aux convictions solides !

A MORRIS

La candidature de M. A. F. Martin rencontre de nouvelles adhésions tous les jours parmi les électeurs anglais de Morris. Chaque assemblée est un nouveau triomphe pour lui. M. Mulvey recevra une leçon méritée.

Inutile de dire que tous les électeurs français sont unanimes en faveur de M. Martin.

LA DISSOLUTION DES CHAMBRES

(Traduit du *Free Press*)

La législature a été dissoute mardi. La nomination des candidats aura lieu le 16 juillet et l'élection huit jours plus tard, le 23. Les ministres sont revenus sur leur projet plus qu'à demi mûri d'étirer la constitution pour retarder l'élection jusqu'à l'automne ou à l'hiver, et ont décidé d'envisager la musique. Il reste un peu moins de quatre semaines de travail, et nous conseillons à tous les amis de l'opposition de compléter l'organisation et de se préparer le mieux possible au grand jour de la votation. D'après les renseignements les plus dignes de foi que le *Free Press* ait pu se procurer, nous n'hésitons pas d'affirmer à nos amis que les perspectives de l'opposition sont plus que consolantes, et que le triomphe d'une majorité l'attend au jour du scrutin. Mais pour cela, ne laissons pas tomber le travail déjà fait. Que l'énergie, le courage qui ont caractérisé la conduite de nos amis dans cette campagne, ne fasse pas défaut et la victoire est sûre sur toute la ligne.

LE NOUVEL ACTE DES TERRES DE LA COURONNE

Nous croyons devoir publier les principales clauses de l'Acte des Terres de la Couronne, vû l'importance qu'il a pour Manitoba et le Nord-Ouest :

L'article dix-sept de l'*Acte des terres fédérales*, chapitre cinquante-quatre des Statuts revisés, est par le présent abrogé.

L'article vingt et un du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :

Rien de contenu dans le présent acte ne sera interprété comme pouvant empêcher de délimiter les terres sur les rivières Rouge et Assiniboine, cédées par les Sauvages à feu le comte de Selkirk, de la manière qu'il sera nécessaire pour mettre à effet les dispositions de l'article deux de l'*Acte concernant certaines réclamations au sujet de terrains dans la province de Manitoba*, ni comme pouvant empêcher de tracer et diviser toute section fractionnaire ou terrain bordant quelque rivière, lac ou autre cours d'eau, ou quelque chemin public, en lot d'un certain front et d'une certaine profondeur, de la manière qui paraîtra convenable,—ni empêcher la subdivision des sections ou autres subdivisions légales en lots de bois, ainsi qu'il est ci-après prévu,—ni empêcher de désigner les dites terres sur les rivières Rouge et Assiniboine, ou les subdivisions des sections fractionnaires ou terrains situés comme susdit, ou d'autres lots, ou les lots boisés, dans les lettres patentes, par des numéros suivant un plan déposé, ou par tenants et aboutissants, ou des deux manières à la fois, selon qu'il sera jugé convenable,—ni empêcher que les terres dans les régions montagneuses et où le mode ordinaire d'arpentage est impraticable, soient divisées en townships, sections, quarts de sections, ou autres subdivisions légales, en établissant les encoignures de ces townships, sections, quarts de sections, ou autres subdivisions legales, au moyen de points de repère déterminés par des observations astronomiques, la triangulation ou toute autre opération géodésique, selon que le prescrira le ministre, et de décrire ces townships, sections, quarts de sections ou autres subdivisions légales, pour les lettres patentes, par tenants et aboutissants suivant un plan déposé."

Le paragraphe substitué par l'article trois du chapitre trente et un des statuts de 1887, au paragraphe cinq de l'article trente-huit du dit acte, est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :

" Si un colon a déjà obtenu, comme corollaire de son inscription d'établissement, une inscription de préemption conformément aux dispositions du présent acte, il pourra lorsqu'il aura acquis un droit à des lettres patentes pour son établissement, obtenir en même temps des lettres patentes pour le terrain compris dans son inscription de préemption, sur paiement du prix fixé par le gouverneur en conseil, conformément aux dispositions du présent acte ; mais si ce droit de préemption n'est pas exercé et si le paiement n'est pas fait dans les six mois après que le colon aura acquis le droit de demander des lettres patentes en vertu de son inscription d'établissement, ce droit sera périmé ; et le terrain compris dans cette inscription de préemption pourra être ouvert aux inscriptions d'établissement par le ministre de l'intérieur, mais seulement aux conditions suivantes :

Toute personne qui obtiendra une inscription d'établissement pour le terrain compris dans cette inscription de préemption périmée, sera tenue de parfaire son inscription en y construisant une maison habitable et en commençant à y résider réellement dans les six mois de la date de cette inscription d'établissement, et elle sera tenue de continuer à l'occuper pendant au moins six mois de chacune des trois années immédiatement suivantes :

Avant qu'une demande de lettres patentes pour un pareil établissement ne soit accueillie par l'agent local ou le plus ancien commis remplissant ses fonctions, le requérant devra prouver à la satisfaction du dit agent local ou du plus ancien commis remplissant ses fonctions, qu'il a fait des améliorations permanentes sur le dit terrain, d'une valeur totale de pas moins d'une piastre et cinquante centins par acre ; pourvu, néanmoins, que lorsqu'un colon aura obtenu une inscription d'établissement et une inscription de préemption, et qu'il aura obtenu des lettres patentes pour son établissement en temps utile pour lui permettre de s'inscrire pour un second établissement et qu'il aura été autorisé à faire une seconde inscription d'établissement pour le quart de section dont il avait déjà la préemption, il ait droit à des lettres patentes en vertu de cette seconde inscription d'établissement en prouvant—

Qu'il a résidé sur le quart de section qui faisait l'objet de sa première inscription d'établissement pendant au moins six mois de chacune des trois années, à partir de la date de sa seconde inscription d'établissement ;

Que durant la première année après la date de sa seconde inscription d'établissement, il a labouré et préparé pour la semence quinze acres au moins de son second établissement d'un quart de section ;

Que durant la seconde année après la date de sa seconde inscription d'etablissement, il a ensemencé ces quinze acres et labouré et préparé pour la semence au moins quinze acres de plus sur son second établissement d'un quart de section formant trente acres au moins ;

Que durant la troisième année de la date de sa seconde inscription d'établissement, il a ensemencé ces trente acres et labouré et préparé pour la semence dix autres acres au moins, soit en tout quarante acres au moins de son second etablissement, labourées et préparées pour la semence durant les trois ans à compter de la date de sa seconde inscription d'établissement ;

Et la résidence dont il s'agit dans le présent paragraphe aura été suffisamment accompiie, si le requérant ne s'est pas absenté de son habitation pendant plus de six mois en une même année.

L'article substitué par l'article cinq du chapitre trente et un des statuts de 1887, à l'article quarante-trois du dit acte, est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :

Aucune personne qui aura obtenu des lettres patentes pour un établissement, ou un certificat contresigné par le Commissaire des terres fédérales ou un membre du Conseil des terres fédérales, ainsi que mentionné à l'article précédent, ne pourra obtenir une nouvelle inscription d'établissement ; pourvu, néanmoins, que toute personne qui, au deuxième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, aura obtenu des lettres patentes pour un établissement, ou un certificat recommandant qu'il lui en soit donné, contresigné par le Commissaire des terres fédérales, ou qui se sera conformée aux dispositions relatives aux établissements des actes alors en vigueur concernant les terres fédérales, lui donnant droit à ce certificat, — ou toute personne qui aura été autorisée, en vertu des dispositions de l'article trente-huit de l'*Acte des terres fédérales*, 1883, à grever son établissement, et aura rempli toutes ses obligations d'établissement au dit deuxième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-neuf,—puisse obtenir une seconde inscription d'établissement.

L'article quarante-sept du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :

Les terres renfermant de la houille ou d'autres minéraux y compris celles du parc des Montagnes-Rocheuses, ne seront pas assujéties aux dispositions du présent acte relatives aux ventes et aux inscriptions d'établissement ; mais le gouverneur en conseil pourra, en tout temps, établir des règlements pour l'exploitation et le développement des mines sur ces terres, et pour leur vente ou louage, les permis d'exploitation ou autre mode de concesssion ; pourvu, néanmoins, qu'aucune concession de mines ou d'intérêts miniers dans le dit parc ne soit faite pour plus de vingt ans, renouvelable, à la volonté du gouverneur en conseil, pour une autre période de ans.

Le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest pourra, du consentement du gouverneur en conseil, fermer tout chemin qui aura été transféré aux territoires, ou en changer la direction ; et il pourra, sauf toute ordonnance passée à ce sujet, ouvrir et établir une nouvelle route en remplacement de ce chemin ; et le terrain de toute réserve de chemin, route publique suivie ou sentier ainsi fermé pourra être affecté aux usages que le gouverneur en conseil prescrira.

Le gouverneur en conseil pourra conférer à des particuliers ou à des compagnies, aux termes et conditions qui lui paraîtront justes, et sauf les règlements qui seront de temps à autres établis à ce sujet, le droit de poser sur les terres fédérales des tuyaux de conduite ou de construire des canaux pour des fins d'irrigation, ainsi que les pouvoirs hydrauliques et les privilèges nécessaires à cet effet.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. JOSEPH DUBUC, LORS DE LA DISTRIBUTION DES PRIX AU COLLÈGE, LE 20 JUIN 1892.

Mesdames et Messieurs,

Il y a deux moments bien pénibles dans la vie de l'écolier : le premier est le jour où il doit s'arracher des bras d'une mère chérie, pour aller vivre dans une solitude qu'il ne connait pas. Le second, beaucoup plus douloureux que le premier, est le jour où il lui faut quitter le collège. L'écolier peut bien, pendant ses études, soupirer après le moment où, libre de toute entrave, il pourra entrer dans la vie réelle ; mais quand vient l'heure du départ, quand il lui faut quitter le rivage pour s'aventurer sur une mer pleine d'écueils, son cœur palpite, son esprit se reporte vivement de la vie écolière que le lointain dore déjà de mille couleurs riantes. La vie d'écolier c'est le temps de la formation intellectuelle, le temps des semailles, le temps où nous bâtissons l'édifice des connaissances nécessaires aux luttes de la vie. C'est le temps où nous n'envisageons la vie que sous son côté idéal.

Qu'elles sont rapides ces années de la vie de collège ! Une année se passe... deux ans s'écoulent... huit ans sont expirés... Alors arrive le moment suprême, arrive à pas de géant l'instant pénible où il faut dire un éternel adieu à notre chère *Alma Mater*. Comme dans un miroir, les souvenirs du plus lointain passé surgissent mêlés aux choses du présent. En jetant nos regards en arrière, nous nous étonnons de la rapidité avec laquelle ces quelques années ont disparu. Jadis nous nous décourageons à la perspective de ce long cours d'études à peine commencé. Nous aurions voulu être déjà arrivés au terme : mais que les heures nous paraissaient lentes, les jours longs comme des mois ! car le temps, qui souvent a des ailes si on veut le retenir, semble marcher en trainant des boulets quand on voudrait le voir courir rapidement. Aujourd'hui plus d'illusions, nous voudrions l'arrêter dans sa marche impétueuse. Nos années d'études nous ont paru comme un jour, l'aurore vient de finir et déjà nous sommes au couchant. C'est l'image de la vie ; la tombe est toujours trop prête du berceau. Le moment arrive de quitter le collège, de dire adieu à notre chère *Alma Mater*, de serrer la main à nos bons professeurs, à nos gais condisciples

Cette année trois d'entre nous ont vu, non sans tristesse, finir leur vie d'écolier. Le 21 juin 1892 sera une date mémorable pour nous, puisqu'en ce jour nous entrons dans une vie nouvelle, qui aura aussi des charmes ; mais nous éprouvons un certain malaise à la pensée de se séparer d'amis qui nous furent chers, de nos compagnons d'étude, de nos camarades de jeux et d'amusements. L'amitié au collège est une des plus douces et des plus durables. A cette pensée le cœur se serre et ne peut se défendre contre l'émotion. Qu'il en coûte de quitter des lieux si chers ! Avec quelle angoisse nous voyons arriver le dernier jour.

Il est bien cruel après avoir dit déjà adieu à tant d'objets chéris, quand on n'est plus que trois amis, compagnons de classe, oh ! oui, il est bien pénible de se séparer. Après huit années sous le même toit, après avoir bu à pleins bords à la bienfaisante coupe de l'amitié, il est bien triste de se donner une dernière poignée de main avant la cruelle séparation. Nous nous quittons, chacun prend son chemin. L'enfance est déjà loin, c'est la vie réelle qui commence. Dieu le veut ! Commençons avec courage le pèlerinage de la vie active. Nous rencontrerons sur la route beaucoup d'épines, mais avec les enseignements de la morale chrétienne que nous avons reçus de nos bons professeurs, nous saurons faire face aux obstacles, et nous ne faillirons pas à la tâche que Dieu nous destine.

Adieu donc, chers compagnons. Vous, du moins, vous laissez le collège pour y revenir au mois de septembre ; pour vous, rien ne vient assombrir le plaisir de cette journée ; vous quittez notre cher collège pour prendre quelques semaines de vacances, digne fruit d'une année de durs labeurs. Mais après un repos bien mérité, vous reviendrez, comme l'hirondelle messagère du printemps ; vous reviendrez joyeux à ce foyer béni, où se sont écoulés des jours si agréables. Que vous êtes heureux ! Vous ne comprenez pas votre bonheur probablement ; nous non plus, nous ne l'avons pas suffisamment apprécié, mais hélas ! vous ne comprendrez que trop tôt que les années de collège sont les plus belles de la vie.

Adieu bien-aimés professeurs, à qui surtout nous devons les joies et le bonheur goûtés dans cette demeure bénie ! Vous avez été pour nous, non seulement des maitres savants et zélés, mais encore des pères pleins de sollicitude, des amis sincères et dévoués. Tout en nourrissant nos esprits du pain de la scienee, vous avez formé nos cœurs aux enseignements du devoir et de la vertu. Nos intelligences étaient des champs incultes que vous avez, pendant des années, laborieusement cultivés, Il nous fallait arracher les mauvaises herbes et y faire fructifier le bon grain des connaissances utiles. Avec quelle ardeur et quelle persévérance vous vous êtes dévoués à cette tâche ingrate ! Permettez-moi, mes Révérends Pères, de venir aujourd'hui, en mon nom et au nom de mes deux confrères, vous remercier sincèrement et cordialement de votre généreux et infatigable dévouement ! Il nous faut vous quitter, mais je vous demande le privilège de repasser quelquefois encore le seuil de notre cher *Alma Mater*, de venir m'inspirer de vos sages conseils, vous confier mes peines, vous faire part de mes joies et de mes espérances. En partant, laissez-moi vous répéter un dernier adieu. Oui, adieu et merci !

A. J. H. DUBUC.

Choses et Autres

La législature de la province de Québec a été prorogée le 24 juin, dans l'après-midi, avec le cérémonial ordinaire.

Le session fédérale sera probablement prorogée la semaine prochaine.

Dans les estimations supplémentaires déposées à la chambre des communes, lundi, se trouvent plusieurs items concernant Manitoba et le Nord-Ouest, entre autres une somme de deux mille dollars pour additions à l'école industrielle de Saint-Boniface.

M. Cleveland a été le choix de la convention démocratique tenue à Chicago, mardi et mercredi derniers ; dès le premier tour du scrutin, il a obtenu au-delà de 600 voix, c'est-à-dire plus de la majorité absolue. De suite, le choix a été ratifié par le vote unanime de tous les délégués au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

Les bureaux d'immigration de Halifax, Québec, Montréal, Kingston, Toronto et des autres villes viennent d'être fermés. Il n'y a également plus de guides pour ceux qui immigrent au Nord-Ouest. Ces guides sont remplacés par de vieux colons qui connaissent parfaitement le pays, et qui seront employés à la journée. Il en sera de même pour les émigrants qui débarquent à nos ports où ils seront reçus par des officiers spéciaux. On espère économiser ainsi plus de $20,000.

La campagne électorale est en pleine activité en Angleterre. M. Blake s'est embarqué ces jours derniers pour l'Irlande.

Tous nos compatriotes E. U. ont chômé la fête nationale avec beaucoup d'éclat cette année, d'après les comptes-rendus qu'en publient les journaux.

D'après le dernier recensement, la portion anglaise ou étrangère de la population du Canada en 1891, était de 645,705 âmes, en 1881, elle était de 609 316, soit une augmentation de 36,389.

Selon les chiffres fournis par le département de l'agriculture, il est entré au Canada, durant la même période. 806,000 personnes. Où le reste est-il donc allé ?

Le président du Pacifique, M. Van Horne, le président Lowery, du chemin de fer du "Soo," sont allés à Saint Jean, N. B., pour inspecter les travaux qui s'y font. M. Van Horne a déclaré que la construction d'un élévateur à grain à Sand Point était d'une grande nécessité. On va prier le gouvernement de construire cet élévateur ; la ville de Saint-Jean et la compagnie du Pacifique promettent de fournir leur quote-part.

Une dépêche de Quito au *Herald*, de New-York, annonce que le ministre anglais, Haggard, a signifié au gouvernement de l'Equateur un protêt contre les pourparlers de réciprocité avec les Etats Unis.

La Grande-Bretagne allègue que grâce au traité passé avec l'Equateur, elle a droit aux faveurs accordées aux autres nations.

Le télégraphe ajoute qu'il est probable que les négociations de réciprocité sont tombées.

Le bill de rédistribution a été adopté à Ottawa. Hochelaga forme deux comtés appelés respectivement Hochelaga et Maisonneuve. Ce sont deux noms historiques. Ottawa, qui est divisé, constituera désormais les comtés de Wright et Labelle. Labelle, l'apôtre du nord, sous les pas duquel surgissaient les paroisses ; Wright ou le roi de la Gatineau, Alonzo Wright, aussi celui de Philemon Wright, le fondateur de Hull et le pionnier du commerce de bois, encore deux noms bien appropriés. Verchères et Chambly ne forment qu'un seul comté, sous le nom de Verchères. Napierreville et Laprairie constituent aussi un même comté.

Nouvelles Religieuses

Le R. P. Dom Guillaume, qui avait été nommé supérieur de la nouvelle Trappe de Saint-Norbert, Manitoba, est décédé à Bellefontaine dans le cours du mois de mai dernier, des suites d'une chute.

Mgr Marchal, archevêque de Bourges, est décédé quasi subitement à la suite d'une crise provoquée par une cruelle maladie dont il souffrait depuis nombre d'années.

Mgr Marchal était originaire des Vosges; évêque de Belley en 1875, il fut appelé a l'archevêché de Bourges en 1880; il succédait à Mgr de la Tour-d'Auvergne, de regrettée mémoire.

Il était âge de soixante-dix ans.

Le centenaire de la naissance de Pie IX, de glorieuse mémoire, a eu lieu le 13 mai. A cette occasion, beaucoup de fidèles de toute condition, se sont rendus en pélerinage à la basilique de Saint-Laurent hors-les-Murs, pour y prier devant la tombe du grand et saint Pontife et y déposer des couronnes de fleurs.

M. l'abbé Arthur Béliveau, fils de M. J. B. Beliveau, actuellement étudiant en théologie au grand Séminaire de Montréal, est arrivé en cette ville où il doit passer ses vacances parmi les siens.

PERSONNEL

M H. J. B. Chouinard, avocat et greffier de la ville de Québec, était de passage ici le 23 courant, jour de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, et a adressé la parole après la procession chez M. le président, M. A Kéroack.

Nous regrettons que M. J. B. Béliveau, souffrant d'une grave et douloureuse maladie depuis plusieurs mois ne prend pas de mieux au contraire. Il a été recommandé aux prières des fidèles dimanche à la grand'messe.

M. A. F. Martin est parti pour Oak Lake lundi. Il est allé assister à une assemblée tenue en faveur du candidat oppositionniste d'Avondale, M. Hartney.

M. J. A. Corbeil, ci-devant employé dans une des maisons puissantes de Montréal, est venu remplacé M. Moisan dans la maison Carsley & Cie, de Winnipeg.

Le président Harrison vient de publier un message qui a créé une certaine sensation. Une mesure vient d'être adoptée au sénat américain autorisant le président à fermer le canal Sainte-Marie aux vaisseaux canadiens. C'est une conséquence de ce message.

Chronique Locale.

—Il y a eu séance du conseil de ville lundi soir.

—Il y a grande célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Saint-Norbert et à Lorette, vendredi, le 1er juillet

—Le premier train de charbon des mines de la rivière Souris arrivera à Winnipeg le 1er juillet, vendredi.

—Que les électeurs fassent inscrire leur nom sur la liste électorale de leur circonscription, s'il ne s'y trouve déjà.

—La nomination des candidats a lieu le 16 juillet pour toute la province, et la votation le 23 du même mois.

—Pour $22.00 vous aurez un bon habillement en serge noire fait sur commande chez C. A. Gareau, 324 Rue Principale, Winnipeg.

—Le conseil de Saint-Boniface a décidé de mettre en vigueur les règlements concernant la licence des charretiers et la taxe des chiens, et de prendre des mesures de rigueur immédiates contre toutes les personnes en contravention avec ces règlements.

—Le Manitoba a actuellement 7 comtés d'après le nouveau bill de rédistribution Winnipeg et Provencher restent les mêmes; les autres sont changés.

—M. T. Pelletier vient de recevoir du tabac à priser (Rose) (Macaba), tabac français rapé, et vendu en gros et en détail. Ces tabacs ont été achetés à réduction.

—La Fanfare Indépendante assistera à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, à Lorette, vendredi 1er juillet prochain. Tous sont cordialement invités de prendre part à cette fête.

—La Cour de Révision du rôle d'évaluation du conseil de la ville a terminé ses travaux lundi soir. Le conseil a aussi passé un règlement à l'effet d'amender le règlement concernant les licences des charretiers

—Vendredi, premier juillet, étant le jour de la Confédération et une fête publique, le bureau de poste ne sera ouvert, pour la distribution au public, que pour l'arrivée et le départ des malles, le matin et l'après-midi.

—La cour de révision pour Winnigeg-Centre a eu lieu lundi et hier, en l'hôtel-de-ville. Elle siège aujourd'hui et demain, jeudi, pour Winnipeg-Nord, au No. 628, rue Main; Winnipeg-Sud, samedi, le 2 juillet, dans l'après-midi et le soir.

—Lundi soir, une forte tempête est passée sur Winnipeg et Saint-Boniface, vers les huit heures. Le temps était très laid à voir, et plusieurs craignaient une répétition des cyclones des autres provinces et des États-Unis. Heureusement, nous en avons été quittes pour de grands éclats de foudre et de la grêle qui n'a causé que bien peu de dommages.

—Le 23 au matin, M. le Dr Dame en passant le pont de Saint-Boniface, fut surpris par des wagons que l'on passait en sens contraire. Sa voiture fut fortement endommagée, mais heureusement que l'accident s'est borné à cela. C'est déjà un embarras pour le public que d'avoir à subir le passage des chars sur le pont, et il a droit d'exiger que toutes les précautions soient prises pour prévevir les accidents.

—Nos lecteurs peuvent le constater, la maison Anderson & Lemieux, cette année, a un magnifique choix d'épiceries et provisions. Cet établissement de première classe offre un grand choix de fines marchandises. Un seul regard dans son magasin qui est d'un bel attrait, convaincra tout le monde qu'il a les marchandises nécessaires pour faire une table sans pareille. N'oubliez pas que c'est au No. 245, rue Principale, Winnipeg.

—L'Hôpital de Saint-Boniface offre ses bien sincères remerciements à MM Parsons, Bell & Cie, qui ont gratuitement acquitté la facture de plusieurs achats de papeteries faits pour cette institution, à M. F. Létourneau, de Saint-Eustache, pour une tinette d'excellent beurre et au Dr Dame pour une aumône en argent et divers instruments pour la pharmacie.

A Dieu est confié le soin de récompenser les âmes charitables qui contribuent ainsi aux œuvres de miséricorde chères à son cœur; mais à ceux qui bénificient de leur générosité, reste le devoir de la prière reconnaissante, devoir aimé et non oublié.

—Il y a dans la ville certaine personne ou organisation d'individus qui exercent un métier très désagréable pour le prochain, en attendant qu'il leur cause des embarras graves et mérités, trop mérités. Jendi, durant l'après-midi, on s'est introduit avec effraction chez M. Alfred Lévêque. Après avoir pris un repas substantiel, on a commencé une visite domiciliaire: une somme d'argent, un revolver de prix, un rasoir et un pantalon ont excité la convoitise et sont disparus. Une boîte de cartouches a été oubliée. M Lévêque dit qu'il ne sait qu'en faire, et la personne qui a le revolver n'a qu'à venir la réclamer.

Lundi soir on a fait razzia dans l'abattoir de MM. Trudeau et Desgagnés. Quelques têtes de bétail venaient d'être abattues, aussi s'est-on servi copieusement, mais en vrais voyous taillant un morceau ici et là, dépréciant aussi la valeur de ce qui n'a pas été enlevé.

Riront bien qui riront les derniers, paraît-il.

—Le succès dans les affaires dépend essentiellement de la confiance qu'une maison inspire au public. Cette confiance ne s'acquiert que par l'honnêteté ininterrompue dans les affaires Cette pratique constante a assuré à MM. Tuckett & Fils le grand succès de leur tabac "Myrtle Navy." Cette confiance est non-seulement une source de bénéfice pour la maison, mais encore c'est une économie pour le consommateur. Le marchand ne perd pas une minute pour examiner la qualité du tabac. Le nom détermine la valeur aussi sûrement que l'empreinte de la monnaie fixe la valeur d'une guinée. Le commis voyageur n'a pas la peine d'encombrer ses côtés d'échantillons. Tous ses patrons, et ne se trompent pas sur sa qualité. Il n'y a pas de discussion à faire sur ce sujet. Pas de temps ni timbres-poste perdus pour se plaindre. Ceci peut paraître trivial à quelqu'un qui n'est pas initié, mais cela sauve de l'argent et permet aux marchands de faire leur distribution au meilleur marché; c'est la raison pour laquelle la meilleure qualité de tebac peut être vendue à si bon marché.

Chronique de la Province.

LaBroquerie,

27 juin—Monsieur T. A Bernier est venu ici hier. Il remportera LaBroquerie par une forte majorité. Si toutes les autres parties du comté sont également favo.ables, son élection ne fait pas l'ombre d'un doute.

Saint-Pierre Jolys,

24 juin—La fête nationale sera célébrée ici le 28 courant.

—Il y a eu ici une assemblée politique. Les candidats étaient présents. Tous trois ont porté la parole. La candidature de M. Bernier est bien accueillie partout ici. M. Bernier s'est aussi rendu à Saint-Malo où il prendra une bonne majorité.

—Les moissons ont partout une bonne apparence.

—Nos beurreries et fromageries sont en pleine activité.

Lorette,

26 juin—Voici quel sera le programme de notre Saint-Jean-Baptiste, le 1er juillet:—

A 8 heures, la cavalerie, suivie des principaux officiers de l'association Saint-Jean-Baptiste, se rendra à la résidence du président, M. Agénor Dubuc, pour le saluer et l'inviter à se rendre à l'église pour l'office divin. A 9 heures, grand'messe. Après la messe, procession en passant devant le résidence de M. le chapelain, puis chez le 1er vice-président, M. Wm Lagimodière, M.P.P., et chez le second vice-président, M. N. Prince. A ces différents endroits, il y aura des salves d'artillerie.

Au retour de la procession, rafraîchissements sur le terrain du pique-nique, dans le parterre qui se trouve en avant du vieux presbytère.

A 11 heures, partie de base-ball sur le terrain de l'église, entre le club de Lorette et celui de Plympton.

A 12 heures, grand diner, durant lequel la Fanfare Indépendante de Saint Boniface dont les services ont été retenus pour la circonstance, se fera entendre, comme d'ailleurs dans tout le cours de l'après-midi.

Après le diner, discours de quelques-uns de nos orateurs populaires, puis rafraîchissements, amusements de toutes sortes, roue de fortune, loteries, etc., etc.

A 4 heures, courses de chevaux, depuis la résidence de M. J. L. Richard jusqu'à la résidence de M. A. Dubuc.

A 6 heures, souper; puis chant, musique, etc, etc.,

A 9 heures, chapelet et prière du soir.

Le pique-nique, qui est au profit de l'église, commencera donc par un exercice religieux et se terminera de la même manière.

Tous sont cordialement invités à assister à ce pique-nique.

Saint-Jean-Baptiste,

22 juin—Nous avons célébré notre fête nationale hier. Toute la paroisse y a pris part. Comme toujours, la célébration a commencé par la sainte messe dite par M. l'abbé Jutras. M. l'abbé Gauthier, de l'archevêché, a prêché un éloquent sermon sur la mission du peuple canadien.

Le temps était splendide et tous se rendirent sur le terrain de M. Mathias Fillion où eut lieu le pique-nique. M. le curé Fillion, M. l'abbé Gauthier, M. Joseph Baril prononcèrent des discours patriotiques qui ont été fort appréciés. Le discours de M. Baril était un résumé lucide de l'histoire du Canada sous les deux régimes, français et anglais, et il a tiré de ce rapprochement des conclusions pratiques.

Les jeux athlétiques, courses de chevaux ont bien réussi, comme à l'ordinaire.

Le soir, il y a eu une conférence, ou plutôt une causerie, donnée par le professeur Robertson, du gouvernement d'Ottawa, sur l'agriculture en général. Ses remarques pratiques ont été écoutées avec attention, de même que celles de M. Arnett, qui l'accompagnait.

Somme toute, la journée s'est écoulée rapidement, l'utile et l'agréable s'étant unis pour la circonstance.

Echos du Nord-Ouest.

Fort Qu'Appelle

22 juin—La procession du Saint-Sacrement a eu lieu comme d'habitude, mais elle a réuni un nombre inaccoutumé de catholiques et même de protestants et de païens attirés sans doute par les décorations, les chants, le son de la nouvelle cloche et surtout par le reposoir si bien orné et adossé à un taillis de bois au pied des côtes de la vallée.

—Une tempête de grêle a traversé la vallée à l'est du fort et a tout dévasté sur une largeur d'un demimille. Heureusement que la récolte était peu avancée et pourra probablement encore arriver à maturité. Plus de 700 carreaux de vitres ont été cassés à l'école industrielle; des dindes, des jeunes pourceaux et un jeune veau ont été tués par la grêle qui était d'une grosseur extraordinaire.

—La récolte en général, quoique un peu en retard, avance rapidement et promet bien; les pluies sont abondantes.

—Le moulin du fort marche continuellement, car le blé abonde et beaucoup de fermiers attendent que le prix augmente.

—Le Dr Seymour réside maintenant au fort, où ses nombreuses pratiques le demandaient

—L'école de Lebret fonctionne bien sous la direction de la nouvelle maîtresse.

—La bande de l'école industrielle progresse et déjà les petits sauvages jouent bien plusieurs morceaux.

—Un beau chemin pour descendre dans la vallée au sud de la mission sera fait cet été; déjà les traverses sont commencées aux frais du gouvernement du Nord Ouest, à la recommandation de notre député, M. W. Sutherland.

NAISSANCES

TURENNE—En cette ville le 23 courant, Madame Joseph Turenne, d'une fille.

TOYSONNIER—A Saint-Laurent, le 25 juin, Madame F. Toysonnier, un fils.

AGRICULTURE

ENCORE UN MOT SUR LES INSECTICIDES

Je continue aujourd'hui les quelques notes que j'ai commencées au sujet des insecticides ; ce n'est pas hors de propos, car maintenant que la chaleur est décidément commencée les insectes nuisibles vont éclore en grand nombre ; c'est le temps de leur faire une guerre à mort.

Je disais l'autre jour que le vert de Paris est l'insecticide le plus sûr contre tous les insectes rongeurs ; mais il y a beaucoup d'insectes qui ne rongent pas, mais qui sucent au moyen d'une espèce de trompe les liquides nutritifs des feuilles et des fruits ; les pucerons de toutes sortes, les punaises, les mouches sont du nombre ; ces insectes ne mangeant pas les feuilles et les fruits ne peuvent s'empoisonner par des substances vénéneuses ; il faut avoir recours à d'autres moyens. La science a découvert des remèdes peu coûteux et très efficaces pour détruire ces insectes.

En premier lieu il y a l'émulsion de pétrole ; voici ce qu'en dit M. J. Fletcher :

" Au deuxième rang après les arsénites sont les émulsions de pétrole. Elles sont surtout efficaces contre les pucerons, les tigres sur bois et les parasites animaux. La meilleure formule, telle que recommandée par le professeur Riley, est :

Pétrole (huile de charbon). 2 gal.
Eau de pluie.................. 1 "
Savon............................ ½ lb.

On fait bouillir le savon dans l'eau jusqu'à ce qu'il soit tout dissous, puis on verse la solution toute bouillante dans le pétrole, et avec l'aide d'une seringue ou d'une pompe foulante, on agite fortement le mélange d'une manière continue et énergique pendant cinq minutes, au bout desquelles il aura un aspect velouté, crémeux. Si l'émulsion est parfaite, elle adhère à une surface de verre sans être huileuse. En se refroidissant elle se prend en gelée. Ceci est l'émulsion concentrée qui, avant d'être appliquée sur les plantes, doit être diluée dans neuf fois son volume d'eau. La quantité ci-dessus, 3 gallons donnera 30 gallons d'émulsion diluée. Les insectes respirent par de petits orifices le long des côtés du corps. L'effet de l'émulsion de pétrole est de les asphyxier en bouchant ces orifices.

Cet insecticide est excellent pour toutes espèces de pucerons.

L'ellébore blanc est un poison végétal. C'est très utile contre les insectes qui se nourrissent des feuilles des arbustes fruitiers, en particulier contre les larves des mouches à scie, et contre les chenilles des gadelliers et des groseilliers. Quoique l'ellébore soit vénéneux pour les insectes, on peut l'employer sans crainte dans les cas où l'application du vert de Paris présenterait du danger. On l'applique en poudre sèche ou mélangé à l'eau, 1 once par deux gallons d'eau.

Un autre insecticide végétal particulièrement utile par le fait que tout en étant un poison très actif pour les insectes, il est pratiquement inoffensif pour l'homme et les animaux, c'est le pyrèthre, (Insect Powder). On s'en sert avec avantage dans la maison contre les mouches, les maringouins et les guêpes, qui succombent très vite à ses effets, soit qu'on en projette une petite quantité dans l'air d'une chambre à l'aide d'un soufflet à insectes, soit qu'on mette le feu à une petite quantité, (une cuillerée à thé) et la laisse se consumer sans flamme. La poudre de pyrèthre semble avoir un effet marqué sur les organes respiratoires des insectes. Appliquée à sec quand il est possible, elle donne de meilleurs résultats. Si on la mélange avec quatre fois son poids de farine ordinaire et la laisse vingt-quatre heures dans un vase hermétiquement fermé, le mélange tuera presque toutes les chenilles qu'il atteindra et sera le meilleur remède contre la chenille du chou. On peut aussi l'employer mélangé avec de l'eau, 1 once pour 2 gallons d'eau.

Un insecticide qui n'est pas assez employé, c'est le tabac. Le professeur J. B. Smith a trouvé très utile la décoction qu'on obtient en faisant bouillir de l'eau contenant une livre de tabac jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'une chopine qui renferme tout ce qu'on peut en extraire. On dilue dans un gallon d'eau, et le mélange est très efficace pour tuer les pucerons, altises et autres insectes. On y emploie aussi la décoction de tabac pour débarrasser le bétail de la vermine, elle est très efficace, mais moins que l'émulsion de pétrole qui n'est point surpassée pour cette fin.

Plusieurs substances, par leur forte odeur, protègent les végétaux et éloignent les insectes qui voudraient les attaquer. Le mélange suivant tient le premier rang parmi ces substances. Mélangez complètement une chopine d'acide phénique (*Carbolic Acid*) avec cinquante livres de plâtre. On dit que c'est un remède défensif excellent contre les altises.

A PROPOS DU VER GRIS

L'insecte le plus destructeur et qui fait le désespoir du jardinier est le ver gris. Dans quelques jours, il sera à l'œuvre, c'est pourquoi il est bon d'en parler.

On peut détruire des quantités de vers gris en plaçant entre les rangs des cultures infestées, des paquets de quelque herbe succulente qu'on a préalablement empoisonnés en les plongeant, une fois liés, dans un fort mélange de vert de Paris et d'eau. Les vers mangent les plantes empoisonnées, s'enfoncent dans la terre et meurent. Quand le temps est chaud et sec, il faut placer ces paquets après le coucher du soleil, et l'on peut mettre sur chacun un bardeau pour les empêcher de se flétrir. On peut sauver aussi beaucoup de plantes en les entourant simplement d'un morceau de papier. Il faut de plus faire une chasse active à ces vers redoutables, détruire impitoyablement tous ceux que l'on rencontre. Quand on remarque qu'une plante a été coupée, il faut creuser le sol autour, ce ver gris s'y trouve ordinairement. Tenir un champ net de toute herbe à l'automne diminue considérablement les vers gris au printemps.

INFLUENCE DE L'AIR ET DU SOLEIL SUR LA FRUCTIFICATION DES FRUITS

Les arbres fruitiers, pour produire, ont besoin d'espace, d'air et de soleil ; s'ils sont trop rapprochés les uns des autres, ils ne donnent que des récoltes peu abondantes. Quoique les racines se disputent les principes utiles à la fructification, soit pour d'autres causes inconnues, les arbres, principalement ceux des espèces vigoureuses, poussent beaucoup de bois mais en général ils produisent peu de fruits lorsque leurs branches interceptent l'air ou le soleil.

Les branches de même arbre ont aussi besoin de se développer librement dans l'atmosphère, sans se trouver contrariées par le contact immédiat des branches voisines ; les arbres fruitiers trop touffus produisent peu de fruits, ou même deviennent stériles.

Le libre accès du soleil est tout aussi indispensable à l'abondance des fruits, que celui de l'air ; l'ombre est fatal aux arbres fruitiers. Ils poussent du bois, mais donnent très peu de fruits lorsque le soleil ne leur arrive pas librement ; les bourgeons fructifères intérieurs, ombragés par les autres branches de l'arbre ne se chargent que de peu de fruits.

Les mêmes conditions ne sont pas moins nécessaires à la bonne qualité des fruits. Ainsi, ceux qui se sont développés dans les lieux ombragés sont généralement insipides et aqueux.

Pour que la fleur du printemps puisse devenir un fruit, il faut qu'elle soit favorisée par des circonstances atmosphériques convenables.

Dans notre climat, les fruits avortent lorsque la température cesse d'être en harmonie avec l'époque de la saison ou avec les besoins des fruits eux-mêmes. Ainsi, au moment de la floraison ou à l'époque qui la suit, un froid un peu vif ou une forte chaleur font également avorter les fruits. Ceux-ci, tant qu'ils sont jeunes, noircissent et tombent sous l'influence d'un vent ou d'un soleil trop chaud. Un froid intempestif paralyse l'action absorbante des organes qui élaborent la sève nourricière des fruits ; ils tombent alors faute d'un aliment convenable.